

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

**OBJET :****Remise gracieuse suite à un enlèvement de véhicule****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le 10 Novembre 2025, à l'occasion de la Foire de la St-Martin, le véhicule de M. David LYON, garé Boulevard Charles de Gaulle, a été mis en fourrière car il était stationné sur le parcours.

Dans son courriel du 13 Novembre 2025, cette personne déclare s'être garée sur cet emplacement en urgence le 07 Novembre 2025 car sa maman venait d'être hospitalisée dans un état grave. Il n'a aucunement pensé à déplacer son véhicule.

Le 10 Novembre 2025, il s'est acquitté des frais d'enlèvement et a pu récupérer son véhicule.

L'enquête sociale a confirmé le caractère unique et imprévisible de la situation.

Le propriétaire demande l'indulgence par rapport à cet évènement générateur d'un grand stress.

**Décision :**

Il est proposé :

**Article unique** : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. David LYONS pour un montant de 134,40.€

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

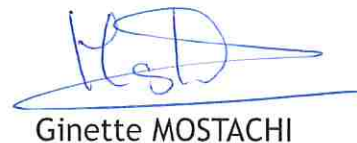
- POUR : 42

Le Maire-Adjoint



Pierre PHILIP

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026

Affiché ou publié le : 20 AVR 2026